



# RIOM LIMAGNE & VOLCANS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Riom, le 23 juin 2021

Affaire suivie par l'Administration Générale  
Fabienne BERODIAS (04.73.67.11.08)  
Mail : RLV.conseil-communautaire@rlv.eu

Madame, chère collègue,  
Monsieur, cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réunion du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans se tiendra le :

**Mardi 29 juin 2021 à 18h30  
à MOZAC – Salle L'ARLEQUIN**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance et de trouver ci-joint l'ordre du jour et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

Merci de prévoir, comme habituellement, le temps nécessaire à tous les conseillers pour procéder à la signature de la feuille d'émargement, et de vous munir des éventuels pouvoirs donnés par un conseiller absent.

Les mesures dérogatoires pour la tenue des assemblées délibératives sont toujours en vigueur :

- Quorum : le conseil délibère valablement quand le tiers de ses membres en exercice est présent (soit à minima, 20 pour le conseil communautaire de RLV).
- Pouvoir : un même conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Je vous demande, bien entendu, de venir à la réunion avec un masque et de porter celui-ci pendant toute la durée de la séance.

La séance ayant lieu le 29 juin, le conseil communautaire peut de nouveau accueillir du public, le couvre-feu étant supprimé. Ainsi, la réunion ne sera pas retransmise en direct sur Youtube.

Enfin, je suis heureux de pouvoir, de nouveau, vous inviter à partager le traditionnel moment de convivialité à l'issue de la séance.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Confident.*

Le Président

Frédéric BONNICHON



**RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**  
5 mail Jost Pasquier - CS 80045  
63201 RIOM cedex  
04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu